

# DES CHAUSSURES

Quand les mettre aux pieds ?



## Quand mettre des chaussures à l'enfant ?

Avant ses premiers pas (entre 10 et 18 mois), il est peu utile de lui acheter des chaussures.

**Pieds nus**, l'enfant expérimente de nouvelles sensations et renforce sa musculature plantaire.

**Tout au long de sa croissance, laissez le plus souvent possible l'enfant marcher pieds nus sur un sol sans danger.**



En dehors des moments où il peut rester pieds nus, l'enfant peut porter des chaussons souples et antidérapants.



## Une chaussure souple, légère, confortable et aussi :



La chaussure protège les pieds du froid, de l'humidité, du soleil et des obstacles.

## Des chaussures confortables jour après jour

- Les pieds de votre enfant grandissent à un rythme soutenu. Il aura donc besoin de **2 à 3 paires de chaussures** successives la première année de marche.



- **La voûte plantaire** se développe progressivement jusqu'à l'âge de 6 ans. Une semelle préformée pour la soutenir est inutile.



- **Les pieds transpirent** moins dans des chaussettes en coton. Si l'enfant transpire beaucoup des pieds, **aérer les chaussures** en alternant un jour sur deux avec une autre paire.



- Les **chaussures de fantaisie**, les bottes, les sandales et autres chaussures qui tiennent moins bien aux pieds doivent être limitées à un **usage occasionnel**.



## A chacun ses chaussures

Les chaussures se déforment au fur et à mesure de leur utilisation selon les pieds de celui qui les porte. C'est pourquoi **il est peu confortable de mettre les souliers d'un autre.**

Toutefois, si les chaussures n'ont été portées que quelques fois et ne présentent aucune déformation, pourquoi ne pas les réutiliser ?

**Votre enfant veut mettre ses chaussures tout seul comme un grand**

**Bravo !**

Il mélange peut être le pied droit avec le gauche.

**Pour l'aider**, dessinez la moitié d'un sourire à l'intérieur de chaque chaussure (à l'endroit du talon). Votre enfant doit reconstituer le sourire avant d'enfiler ses souliers.

**Et c'est gagné !**



**ONE** OFFICE  
DE LA NAISSANCE  
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51  
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER  
N° d'édition : D/2021/74.80/25  
Réf. MAFACT EDSDE0620

  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

  
Loterie Nationale

Avec le soutien  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
et de la Loterie Nationale



Rejoignez-nous sur

